

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°34/2016

OBJET : RESTAURATION SCOLAIRE

ADHESION AU « CLUB DES TERRITOIRES UN PLUS BIO »

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Excusés : 6

Pouvoirs : 5

Votants : 22

SÉANCE DU 18 MAI 2016

L'an deux mille seize, le mercredi dix-huit mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Adjoint,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sylvie DAVILLER qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Annie BARBIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

La Commune a visité la régie agricole de Mouans-Sartoux dont la production approvisionne 80% des besoins en légumes bio de leurs restaurants scolaires. Ce projet, riche d'enseignements, est similaire à celui de Châteauneuf. L'adjoint au Maire de Mouans-Sartoux, monsieur Gilles Pérole, a piloté cette démarche, et nous invite à rejoindre l'association « Un Plus Bio » qu'il préside afin de poursuivre des échanges d'expériences dans ce domaine.

Les objectifs et les engagements du « Club des Territoires Un Plus Bio » rejoignent l'approche de la commune dans le développement de sa restauration collective et dans son engagement pour une relocalisation de l'agriculture.

En adhérant à ce Club des Territoires, la commune :

- engagera son service de restauration, quel que soit son point de départ, dans une démarche de progression en faveur d'une alimentation biologique et donnera une place importante à la qualité de l'alimentation dans ses missions auprès de la population,

- soutiendra une politique nationale ambitieuse de développement de la restauration collective Bio et véhiculera des valeurs fortes favorisant les démarches collectives, transversales, cohérentes et durables, permettant de changer notre rapport à l'alimentation.

- participera aux travaux menés aux échelles nationales et régionales pour la promotion d'une restauration durable respectueuse de la santé de ses convives. - participera aux échanges entre territoires sur des problématiques communes ou dans des contextes comparables et bénéficiera de retours d'expériences sur des réalisations.

- soutiendra une politique ambitieuse de développement de la production bio sur les territoires permettant un approvisionnement local. La cotisation annuelle est de 225 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

AUTORISE l'adhésion au « Club des Territoires Un Plus Bio ».

DÉSIGNE Laurence MARGAILLAN pour représenter la commune au sein de l'association.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le